

Mouez Ar Yeuc'h

La Voix du Juch

Bulletin d'informations Communales Janvier 2023

Keleir ar Gumun Genver 2023

N° 136

BLOAVEZH MAT

bonne année !

Sommaire / Taolenn

Vœux du Maire

Retour sur images...

Informations communales

Vie Associative

Conseils municipaux

Informations diverses

Revue de presse

Coin des Petits Diabes...

Informations commerciales



Stéphanie et Gwendal effectueront le
recensement sur la commune
du 19 janvier au 18 février 2023

Pa red daou da graona,
E teuer tri d'ar gêr.

*Quand on court cueillir des noisettes à deux,
on revient trois à la maison*



Mairie

5, rue Louis Tymen – 29100 Le Juch

Tél : 02.98.74.71.50

Courriel : accueil.mairie@lejuch.fr

Site : www.lejuch.fr

Le lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h30

Du mardi au vendredi

De 9h à 12h et de 14h à 17h.

Fermée jeudi après-midi et le samedi



Permanences du Maire et des Adjointes

Patrick Tanguy

Maire, Conseiller communautaire

Le lundi ou sur rendez-vous

Marc Rahey

Adjoint aux finances, gestion du patrimoine, nouvelles technologies, Conseiller communautaire

Sur rendez-vous

Andrée Riou

Adjointe animation, vie associative

Sur rendez-vous

Julien Brouquel

Adjoint aux travaux, à l'urbanisme, à l'agriculture et à l'environnement

Sur rendez-vous

Isabelle Kervarec

Déléguee aux affaires sociales, communication, enfance

Sur rendez-vous

Calendrier des Manifestations / Deiziataer an Darvoudou

<i>Date</i>	<i>Manifestation</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisateur</i>
Tous les vendredis	Marché 16h30 / 19h30	Parking Salle Socio	
Tous les dimanches	Visite Eglise	Eglise	Histoire & Patrimoine
Tous les mardis	Cours de Théâtre (Enfants) 17h30	Salle Socioculturelle	ULAMIR du Goyen
Du 19 janvier au 18 février inclus : Recensement sur la Commune			
Le 4 Février	Couscous de l'Ecole	Ecole Notre Dame	APEL
Le 25 Mars	Théâtre du bout du Monde	Salle Socioculturelle	Comité de Jumelage
Le 2 Avril	Vide Greniers	Salle Socioculturelle	Comité de Jumelage
Le 8 avril – 19h00	Soirée Concerts	Salle Socioculturelle	Brasserie Ar Diaoul





Même si la pandémie est toujours présente, nous avons adapté nos quotidiens, et repris progressivement nos habitudes. Alors qu'on imaginait un changement durable, le monde d'avant est revenu au galop, et les progrès vertueux esquissés un court instant sont vite oubliés. Les années passées on parlait de tensions, mais fin février dernier c'est bien une guerre aux portes de l'Europe qui a mis à mal toutes

nos certitudes et nos équilibres si précaires. Ce conflit destructeur pour la population Ukrainienne, qui revit les périodes noires des guerres passées, balaie tous les scénarii imaginés. Notre économie qui se relevait à peine de la pandémie, en subit de plein fouet les conséquences. Conjuguées aux différents épisodes révélateurs de la crise climatique, qui semblent surprendre certains incrédules d'hier, elles auront un impact durable sur nos quotidiens et la vie de nos collectivités. Nous devons une fois de plus faire preuve de cette résilience, qui devient incontournable.

Aux habituels évènements qui marquent l'année juchoise, repas de crêpes, kermesse et marché de Noël des parents d'élèves, troc et puces et accueil de Saint Geniès par le comité de jumelage, tournoi de pétanque, soirée raclette des Diables du Juch, le Bourg en fête du 15 Août du comité d'animation aux abords de la salle socio, la fête de la soupe portée par l'Ulamir, l'exposition Tables en fête de Graine d'Hellébore, se rajoutent quelques nouveautés qui ont animé notre village: l'exposition des fenêtres qui parlent, le marché des créateurs, le camp européen de Gwennili, les représentations circaciennes du Spok festival et surtout l'avant-première des « Petites victoires ».

Le chantier sur l'ancienne maison des sœurs va nous permettre de livrer la garderie avant le printemps et de proposer à la location un bel appartement en duplex qui pourra accueillir une famille dont les enfants n'auront qu'à descendre dans la cour pour se rendre à l'école. La fin de ce chantier sera l'occasion de revoir aussi la circulation et le stationnement aux alentours. Nous programmons une réunion auprès des riverains début février pour échanger sur les solutions à envisager. Quelques aménagements et changements d'habitudes seront nécessaires pour les mettre en place. Surtout qu'un autre chantier devrait voir le jour dans les mois à venir. Au début 2022, Christophe et Christelle Carvalho, de l'esquisse à Tréboul, nous ont recontactés et nous les avons donc fait rentrer dans la boucle avec notre architecte pour intégrer leurs besoins pour un bar, restaurant, épicerie dans le projet. Le permis de construire a été validé en août dernier, et nous lançons à présent la consultation des entreprises pour un chantier au printemps.

En septembre l'EPF a engagé les travaux de confortement sur la grange située au virage de l'église. Là aussi le permis de construire est validé. Finistère Habitat à qui l'EPF va rétrocéder le bâtiment, et travaille aussi à la préparation de ce chantier au cours de l'année à venir. Il nous restera alors à finaliser en 2024 l'aménagement de la cour qui reste une propriété communale. Tout à côté, le chantier de restauration du clocher devrait aussi voir le jour. Assistés en maîtrise d'ouvrage par la DRAC, nous avons publié en cours d'année

une consultation, qu'il a fallu relancer. Les réponses sont attendues pour les semaines à venir, en espérant qu'elles soient fructueuses et plus raisonnables. Certains lots sont déjà attribués, nous retrouverons sans doute sur ce chantier certains compagnons qui ont déjà œuvré à la restauration des toitures de l'église.

L'aménagement de circulation de la portion de la rue Louis Tymen en cours de finalisation, et ceux permettant la mise en place du fleurissement préparé en concertation avec les riverains devraient se faire avant l'arrivée du Printemps, pour permettre les plantations. Celles-ci prolongeront le travail engagé par nos agents pour le fleurissement en pleine terre, et des plantations d'arbustes et de fruitiers. On peut aussi souligner leur implication lors de l'accueil des six jeunes dans le cadre des jobs d'été organisés par le service jeunesse de Douarnenez Communauté.

Nous voyons maintenant lors de l'instruction des dossiers d'urbanisme apparaître des contraintes supplémentaires découlant de la Déclaration d'Utilité Publique mettant en place le périmètre de protection du captage d'eau de Keratry: Assainissement non collectif non conforme à remettre obligatoirement aux normes dans le cadre de travaux de réhabilitation, raccordement à l'assainissement collectif dans tout le périmètre desservi, excluant donc toute autre solution alternative. Le rapport publié en septembre 2021 ne relevait pas de pollution, mais notait que la charge maximale de 300 équivalents habitant de la station était dépassée. Pour ne plus se faire rejeter les nouvelles demandes d'habitation sur le bourg, accompagnés du service eau-assainissement communautaire, nous procéderons à la mise en place d'un dispositif compensatoire qui sera implanté au niveau de la lagune et qui permettra de traiter une charge d'une centaine d'équivalents habitant. La solution a été validée, son implantation en cours d'instruction pour une mise en service au printemps prochain.

Au chapitre des efforts à réaliser, le sujet des économies d'énergie est au cœur de nos préoccupations. Nous avons déjà fait le travail depuis plusieurs années sur notre éclairage public et la conjoncture ne fait que corroborer la pertinence de ces choix. Les modifications de plage horaire sur les points pilotables nous ont généré 30% d'économie supplémentaires sur les trois derniers mois. Fin 2021, nous avons installé des dispositifs de pilotage du chauffage de nos bâtiments. Dans la mairie ce pilotage a permis une baisse de nos consommations électriques de 39% depuis le mois de septembre, malgré le début de mois de décembre rigoureux, et 32% pour la salle socio. Les premiers résultats semblent répondre à nos attentes, malgré les tâtonnements dans la mise au point. Nos agents font le nécessaire pour minimiser l'impact du coût des carburants sur nos finances, et ont un recours régulier aux voitures en autopartage en plus de leur vertueux attelage vélo. Au cours de l'année écoulée le service Kergo a bien progressé. Nous sommes passés de 235 à 557 créneaux de 6 heures. Le nombre d'utilisateurs augmente, et plusieurs habitués prennent conscience de l'intérêt économique du service, en plus de son impact carbone. Ces progrès sont le fruit de la mobilisation des élus qui à différentes occasions ont présenté Kergo. Même si le système ne s'équilibre pas encore financièrement, il réussit maintenant à s'autofinancer à moitié pour un reste à charge qui est acceptable face au service rendu. Notre initiative fait des émules, et d'autres communes s'équipent.

Saluons aussi le dynamisme constant de notre école, qui malgré le départ d'une dizaine de CM2 en fin d'année scolaire, maintient ses effectifs à 52 bambins à la rentrée pour atteindre une soixantaine quand les petits derniers auront trouvé le chemin de l'école au printemps. C'est encore une belle récompense pour la qualité du travail mené par l'équipe pédagogique. Après l'épisode de l'école de Kerguen, la troisième classe a enfin trouvé sa place, la cantine est agrandie et rénovée.

Les derniers chiffres de l'INSEE, au titre de l'année 2020 nous confirme la stabilité de la population (741 comme en 2019, contre 739 en 2018, 730 en 2017). Souhaitons que les familles récemment installées sur la commune contribuent à maintenir cette tendance à la hausse. Cette année 4 mariages et 3 Pacs ont été célébrés, 9 de nos concitoyens nous ont quittés et nous avons accueilli 1 seule naissance.

Vous venez de découvrir dans vos boîtes à lettres le courrier d'information relatif au recensement de la population qui se déroulera du 19 janvier au 18 février. Nos deux agents recenseurs, Stéphanie et Gwendal se chargeront de vous transmettre les documents. Il vous sera possible de vous recenser par internet dès le 19 janvier, à l'aide des codes qu'ils vous auront déposés, ou à défaut par le document papier qu'ils vous remettront.



Je ne peux conclure sans remercier nos agents pour leur disponibilité et leur engagement. Devant répondre à de nombreuses sollicitations dans de multiples domaines, ils vivent au quotidien le paradoxe du transfert de compétence qui devrait diminuer la charge de travail. On oublie souvent que c'est avant tout au niveau local qu'il faut renseigner les éléments des dossiers à traiter, et en assurer le suivi. Sans leur efficacité et leur réactivité nous ne pourrions mener autant de projets pour notre commune.

Avec toute l'équipe municipale, nous essayons de donner le maximum de chance à notre commune et à ses administrés. Je remercie chacune et chacun de ses membres pour son engagement au service de la collectivité dans les différentes commissions auxquelles il ou elle participe. Un merci particulier aussi aux adjoints et membres du bureau municipal, qui veillent au bon suivi des dossiers qui leur sont dédiés. Je salue Marc pour son engagement au niveau de la communauté de communes ; en n'étant que deux élus communautaires il est très difficile d'être présent partout, et il se charge de représenter la commune dans les nombreuses commissions auxquelles il participe.

Je termine donc, en vous renouvelant mes vœux et en y associant l'ensemble de l'équipe municipale ainsi que nos agents. Je les adresse à vous tous élus, membres des institutions, acteurs associatifs, sans oublier les acteurs économiques de notre commune, agriculteurs, artisans, commerçants et prestataires de services, qui font vivre notre commune, et à tous ceux que j'ai pu oublier.



Actualités diverses

Activité KERGO



Yoann LE DOEUFF a participé à une émission sur la chaîne TESEO-Sud fin octobre. Il a pu ainsi promouvoir la solution d'autopartage mise en place au Juch auprès des téléspectateurs mais également d'autres communes potentiellement intéressées à répliquer notre solution. Bravo à lui.

Cérémonie du 11 novembre



La cérémonie du 11 novembre, célébrant la reddition allemande de 1918, à laquelle participait une vingtaine de juchoises et juchois.



Naissance

MÜLLER Léa
9 Hent ar Stang, le 16 mai 2022



Décès

GUICHAOUA Bertrand
227, route de Kerarneuf – 02/11/2022
LERAT Joël
4 bis, rue de la Laiterie – 14/12/2022



URBANISME

Déclaration préalable (8)

Peinture volet, travaux accessibilité, pose de volet sur velux, pose de velux, remplacement ouvertures, pose bardage, travaux sur station épuration

Permis de construire (4)

Maison individuelle (3), changement de destination d'un bâtiment

Certificat d'urbanisme (18)

1 CU opérationnel
17 CU d'informations

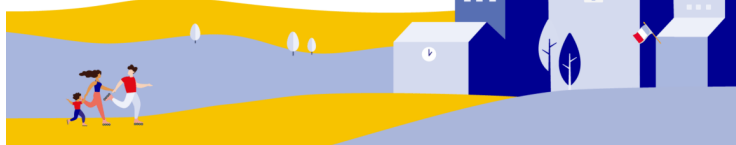


Le 4 février à 10h30, une réunion sur le stationnement en cœur de bourg est organisée à la Salle socioculturelle pour les riverains de la Place de l'Eglise, de la rue Hent Ar Veil et route de l'Ecole.



Recensement de la population 2023

Des chiffres aujourd'hui pour construire demain



Le recensement de la population juchoise se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023 inclus. Deux agents recenseurs ont été recrutés et se présenteront chez les habitants munis d'une carte officielle.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, l'agent recenseur vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
- Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Les Diabes du Juch



Côté sportif :

Nous arrivons bientôt à mi championnat, et notre équipe A désormais, entraînée par le duo Romuald Brouquel et Loïc Kervarec, pointe à la 5^{ème} place de son championnat de D2. L'équipe B, quant à elle, est également 5^{ème} du classement en D3.

Côté animation :



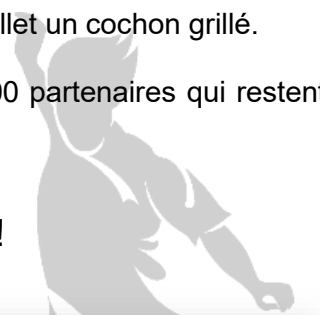
En novembre, le club a organisé sous l'impulsion de ses fidèles bénévoles, la 5^{ème} édition de sa « Soirée Raclette ».

L'ASDJ prévoit d'organiser en juin son « Tournoi Vintage » et en juillet un cochon grillé.

Notre calendrier de l'année est sorti, un grand « **Merci** » à nos 100 partenaires qui restent fidèles aux Diabes.



Allez les Diabes !



La sortie d'octobre organisée par l'association.

Nous étions un petit groupe (28) à prendre le car, en ce premier jour d'octobre, pour la sortie « Découverte du Patrimoine » à la Roche-Maurice et Landerneau.



Vu les prévisions météo pluvieuses de la veille, nous nous étions équipés en fonction et craignons de passer la journée sous le parapluie ! Au-delà de Quimper le ciel s'éclaircissait de plus en plus. C'est avec le soleil que nous sommes arrivés à destination et ce sont les lunettes de soleil, laissées à la maison, qui nous ont fait défaut l'après-midi.



Avec les commentaires de Jean-Yves Choquer et la documentation de la maison du patrimoine, ouverte récemment sur le site, nous avons découvert l'Histoire du château de la Roche Maurice et visité ses ruines. C'est aussi M. Choquer qui nous a fait apprécier les richesses de l'église saint Yves avec pour point d'orgue un splendide jubé !

La matinée est vite passée et c'est avec plaisir que nous avons rejoint, à quelques pas, l'Auberge du Vieux Château où, de l'avis de tous, un délicieux repas nous fut servi.

Petite halte avant de rejoindre Landerneau devant la stèle érigée au Bois de Pontois en mémoire des six jeunes gars de chez nous (Ploaré et Kerlaz) résistants capturés à Kerlaz et conduits jusqu'à la Roche Maurice où ils furent torturés. C'est avec émotion que nous avons évoqué, à l'endroit précis de leurs exécutions, ces moments sombres de notre Histoire.

Puis Landerneau, au travers d'une déambulation dans ses rues et ruelles, nous fut conté par une guide de Bretagne Buissonnière.

Dix-sept heures sonnées, il était déjà temps de prendre le chemin du retour après une belle et intéressante journée !

Renseignements et adhésions auprès de :

- Marie-Agnès Le Doaré 06 64 37 48 11 ou de Monique Joncour 02 98 91 07 20



Feson glav a oa p'hon eus kuitaet ar Yeuc'h gant ar bus evit mont war-zu Landerne, mes erru er Roc'h Morvan e oa brav an amzer evit bale etre mogerioù kozh ar c'hastell bras, araok mont e-barzh an iliz kaer ha bezañ souezhet gant ar chantele.

Goude merenn e oa tomm an amzer e straedoù kozh Kêr Landerne, lec'h m'hon eus tremenet eurvezhioù plijus goude bezañ bet ur sonj evit resistentad ar vro bet lac'het gant an nazied e Koad Pontois. Lod deusouto a oa paotred eus Ploaré ha Kerlaz.

Bonne et heureuse année

*Que cette nouvelle année vous apporte la réussite, la santé et la prospérité que vous méritez. Que les difficultés de cette année nouvelle vous soient toutes épargnées, que le bonheur soit au rendez-vous **dans vos cœurs** et dans ceux de vos proches.*

**Bloavezh mad
Bloavezh mad**

Le JUCH
Histoire
Patrimoine



En ce début d'année, les élèves et l'équipe éducative de l'école Notre Dame de Toutes Grâces vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2023.



Au cours du 1^{er} trimestre, les élèves Juchois ont réalisé plusieurs sorties :

- Dans le cadre des journées du patrimoine, Marie-Agnès et Roger ont fait découvrir aux enfants de CP, CE et CM les multiples richesses de l'église du Juch.
- Les classes de CP/CE1 et de CE2/CM ont bénéficié de 10 séances de natation au centre aquatique de Douarnenez.
- Les enfants de PS et MS sont allés à Douarnenez voir la série de court-métrages intitulée « l'Odyssée de Choum ».
- Les enfants de PS et MS ont assisté à Quimper à la représentation du spectacle « Monologue d'un chien bien coiffé », une création de la compagnie « Toutito Teatro ».
- Nos élèves ont aussi eu la chance de pouvoir observer et comprendre l'évolution du chantier de construction de la maison de bois de Jonathan.
- Les charpentier, menuisier et architecte leur ont expliqué comment, après avoir réalisé les éléments principaux de la structure, ceux-ci allaient pouvoir être élevés à l'aide de poulies et de cordes. Les enfants ont testé les installations avec beaucoup de plaisir et d'étonnement.
- Le 17 octobre a eu lieu la première séance avec l'association Gros Plan au cinéma Le Club à Douarnenez. Les élèves de la classe de CP-CE1 ont visionné le film « le cerf-volant du bout du monde ».
- Le 12 décembre, les élèves de la classe de CP-CE1 se sont rendus au théâtre de Cornouaille à Quimper pour assister au spectacle « Les jambes à son cou ». Ils ont beaucoup apprécié les acrobaties, les danses et les farces faites par les 3 comédiens.



Le mois de décembre a été marqué :

- Par la traditionnelle journée des communautés éducatives. Elle a eu lieu le 2 décembre. Au cours de celle-ci, des parents, grands-parents et amis de l'école

sont venus encadrer divers ateliers (yoga, réalisation de totem, d'une fresque collective, décors de Noël, danse bretonne, cuisine...). La journée s'est terminée par un goûter pris en commun.



- Par la célébration de Noël. Accueillis par le Père René, à l'église du Juch, les enfants ont célébré la lumière et déposé devant la crèche des petites bougies.



- par le passage du Père Noël. Il est venu rendre visite aux enfants la veille des vacances. Il a apporté de nouveaux livres et des jeux pour les 3 classes. Sans oublier les friandises...

Des temps de convivialité ont été proposés aux familles de l'école par l'APEL :

- Le 7 octobre, parents et enfants ont été invités à partager un goûter d'accueil à la cantine.
- Les vendredis 18 et 25 novembre, parents et enfants se sont retrouvés à l'école après la classe.
- Un marché de Noël a eu lieu le dimanche 11 décembre à la salle socioculturelle.

De nombreux exposants étaient présents. Les nombreux visiteurs ont pu déambuler dans les allées du marché et faire leurs emplettes pour Noël.

L'APEL vous donne rendez-vous, pour son traditionnel couscous, le samedi 4 février. Des billets seront en vente auprès des familles de l'école.

Art Floral - Bokederezh

Graine d'hellebore

L'exposition de Noël s'est tenue les 17 et 18 décembre 2022.

Une belle exposition qui nous a offert des moments de partage et d'amitié.

Les adhérentes se sont investies de belle manière dans la décoration des tables de Noël, des bouquets floraux, des crèches de Noël....



Malgré les conditions météo et l'actualité très chargée (match de finale de la Coupe du Monde !) les visiteurs venus admirer les créations sont repartis ravis et la plupart avec une composition florale. Le samedi après-midi, l'atelier gratuit destiné aux enfants était animé et ils ont rapporté leur bouquet à la maison. Les enfants de l'école ont exposé la crèche de Noël qu'ils ont réalisée : Des personnages de toute origine, revêtus de leurs plus beaux habits, se pressant autour de la crèche. Le bilan global est satisfaisant.

Les cours d'art floral ont repris le 4 janvier à raison de 4 séances mensuelles, les 1ers et 3èmes mercredis du mois avec une interruption en juillet et août. Il reste quelques places au cours de 17h, le 1er mercredi.



Bonne et heureuse année 2023 à tous

Les coprésidentes : Danièle Salm (02 98 74 73 12) et Marie Yvonne Plouhinec
Contacts : artfloral.lejuch@orange.fr

Comité d'animation – Komite buheziñ

Le comité d'animation vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2023 !



L'année 2022 a été l'occasion, pour la première fois, de transformer le bourg en une galerie d'art à ciel ouvert.

L'évènement "Les Fenêtres qui parlent" (en collaboration avec l'Ulamir), a en effet permis d'accueillir une vingtaine d'artistes qui exposaient leurs œuvres derrière les fenêtres des habitants de la rue Louis Tymen et de la place de l'église.

L'inauguration du 21 mai fut un franc succès, l'occasion d'échanger avec les artistes dans une ambiance chaleureuse, au son du groupe « De la Mancha ». L'exposition s'est poursuivie tout le long de la semaine suivante.

Rendez-vous est déjà pris pour la deuxième édition en 2023 !

Puis ce fut le grand retour du JUCH en Fête, le 15 août, qui, malgré son transfert à la salle communale en raison des risques d'intempéries, attira nombre de visiteurs, encourageant les toujours vaillants joueurs de Galoche Juchoise et se régaland des moules-frites dans une ambiance guinguette du plus bel effet.

A ce titre, les bénévoles et les nouveaux membres sont toujours les bienvenu(e)s.

Rendez-vous donc en 2023 pour de nouvelles aventures !

À bientôt, Laurent



Club des anciens

Notre Club a repris son activité tous les jeudis à la salle socioculturelle de 14h00 à 17h30. Jeux de cartes, de sociétés et autres amusements vous attendent autour d'un café.



Comité de Jumelage

Nous espérons que vous avez passé de bonnes fêtes.

Le comité de jumelage a repris ses activités, le 13 janvier, pour son assemblée générale à 18h00 à la salle socioculturelle. Toute personne souhaitant nous rejoindre est toujours la bienvenue.

L'année 2022 n'a pas été à la hauteur de nos espérances, et en particulier la réception de l'ensemble « Mouez port rhu » où trop peu de spectateurs se sont déplacés.

Les prochaines manifestations sont prévues le samedi 25 mars avec le « Théâtre du Bout du Monde » et le dimanche 2 avril 2023 pour un vide greniers à la salle socioculturelle que nous souhaitons être à la hauteur de nos ambitions.



Bonne Année à toutes et tous

Le Président : Daniel CANONICO

Les comptes rendus complets sont disponibles en mairie ou sur le site www.lejuch.fr

Conseil municipal du 26 septembre 2022

Taxe d'aménagement : partage de la taxe d'aménagement entre la commune et l'intercommunalité

La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par les communes et le département.

Elle concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes :

- permis de construire
- permis d'aménager
- autorisation préalable

La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves.

Les communes membres ayant institué un taux de taxe d'aménagement et la communauté de communes doivent, par **délibérations concordantes**, définir les reversements de taxe d'aménagement communale à l'EPCI.

Cette disposition est **d'application immédiate à partir du 1er janvier 2022**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le reversement de la part communale de la taxe d'aménagement en faveur de la communauté de communes tel que défini ci-dessous :

100 % pour les zones d'activité économiques

0% pour les autres zones

Taxe d'aménagement : taux

Le Conseil Municipal, décide d'instituer le taux de 3% sur l'ensemble du territoire communal

Conditions d'éclairage nocturne – éclairage public

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité de poursuivre les actions déjà engagées en matière de maîtrise de la consommation d'énergies.

Monsieur le Maire propose de modifier les horaires de la manière suivante :

Horaires rues principales :

Allumage au coucher du soleil (programmation horaires astronomiques)

Gradation à 30% des points pilotables à 21h00

Extinction 22h00 du dimanche au vendredi et 23h00 le samedi

Rallumage matin 7h00

Horaires rues lotissement :

Extinction 21h30 du dimanche au vendredi et 23h00 le samedi

Rallumage matin 7h00

Rapport du maire et des adjoints

Patrick TANGUY :

Film

Chantiers : Sécurisation Grange doit être finie pour fin de semaine

SPOK Festival : Du 22 au 29/10/2022, à destination des enfants, activités de cirque

Peupleraie : demande d'accompagnement de l'ONF

Andrée RIOU :

Fête de la soupe le 5 novembre 2022

Maison des sœurs : un léger retard

Conseil municipal du 12 décembre 2022

Attributions - Marché église

Au terme de la procédure, les résultats sont les suivants.

Lots	Désignation	Candidats	Montant (euros HT)
Lot 1	Maçonnerie pierre de taille	LEFEVRE CENTRE OUEST	215 426,29
Lot 2	Couverture	MATTOENN	28 333,08
Lot 3	Vitraux	LUMI VITRAIL	6 401,88
Lot 4	Charpente-menuiserie	MARCHE INFRUCTUEUX	-
Lot 5	Beffroi – cloches paratonnerre	DEMANDE DE PRECISION EN COURS	-
total HT (sans le lot 4 et 5)			250 161,25

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer les projets de marchés de travaux relatifs au projet de restauration du clocher pour les montants énumérés ci-dessus.

Subvention Pacte Finistère

Dans le cadre du dispositif Pacte Finistère 2030 et à l'accompagnement de la relance dans les territoires, il est proposé de demander une subvention de 16 000 € soit 80% du projet de réhabilitation de l'ancienne billetterie en toilettes publics et en douche (20 000 € ht).

La plaine des loisirs a été réaménagée en 2020 et 2021. Le city-stade a été agrandi, une consigne à vélos installée ainsi qu'un atelier de réparation Vélos. Ces aménagements ont permis un accroissement significatif de sa fréquentation. Cela conduit à la nécessité d'améliorer l'accueil que ce soit à destination des usagers de la plaine de loisirs, des usagers de la voie verte ou encore des cabanètes.

Le projet consiste donc à installer des WC public dans l'ancienne billetterie. Aujourd'hui, cet espace n'est plus utilisé. Cet équipement viendrait donc compléter des toilettes situées sur la place de l'église. Ces espaces sont relativement écartés l'un de l'autre.

L'équipement serait ainsi accessible à la fois aux usagers des différents équipements et services de la plaine des loisirs (plaine des loisirs, terrain de foot, cabanète, marché et voie verte). Il sera évidemment accessible PMR.

Plan de financement HT (au 12/12/2022) :

Dépenses : 20 000 €

Recettes : 20 000 €

Département : 16 000 €

Commune : 4 000 €

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

Avenants - marché Maison des sœurs

Avenant 1 : lot 3 – Couverture ardoises
Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de faire un avenant avec l'entreprise OUVRANS. Dans le cadre des travaux en cours, il a été constaté la nécessité de remplacer les gouttières sur la Maison des Sœurs.

Le montant de l'avenant selon devis : 5 464,88 € HT soit 6 557,86 € TTC.

Le montant du marché de 5 270,71 € HT est porté à 10 735,39 € HT soit 12 882,70 € TTC.

Avenant 1 : lot 15 - Traitement des bois
Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de faire un avenant avec l'entreprise LIGAVAN SARL. Dans le cadre des travaux en cours, il a été constaté la nécessité de traiter le mur façade avant, à droite en entrant entre la fenêtre et la porte pour un volume de 5m² (présence de trace de mûre).

Le montant de l'avenant selon devis : 340 € HT soit 408 € TTC.

Le montant du marché de 3 838,61 € HT est porté à 4 178,61 € HT soit 5 014,33 € TTC.

Avenant EPF – Maison cœur de bourg

Ce projet nécessite l'acquisition d'emprises foncières sises Place de l'Eglise. Le coût de ces acquisitions, la nécessité de leur mise en réserve le temps que le projet aboutisse et le travail de négociation, de suivi administratif, voire de contentieux implique une masse de travail trop importante pour que la collectivité puisse y faire face seule. Par ailleurs, elle implique une connaissance approfondie des procédures. C'est pourquoi il vous a été proposé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne). En ce sens, la commune de Le Juch a signé une convention opérationnelle d'actions foncières avec l'EPF Bretagne le 23 mai 2019. Celle-ci définit les prestations demandées à l'EPF Bretagne, les modalités d'acquisition de biens et de réalisation des études et/ou travaux, le taux d'actualisation et le prix de revente. Le projet de la Collectivité ayant subi quelques évolutions, il est nécessaire de revoir les modalités d'intervention de l'EPF Bretagne. En ce sens, cet établissement a transmis un projet d'avenant à la convention opérationnelle initiale. Il vous est donc proposé d'approuver l'avenant soumis par cet établissement. Le Conseil municipal approuve le projet d'avenant n°1 à la convention opérationnelle du 23 mai 2019, à passer entre la Collectivité et l'EPF Bretagne et annexé à la présente délibération,

Avenant n° 1 a la convention annuelle d'objectifs avec l'Ulamir - centre social du Goyen pour le pilotage du centre social

Par le présent avenant, l'Ulamir centre social du Goyen s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique le programme d'actions suivant, comportant les obligations de service public mentionnées à l'annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la convention :

La conduite d'une politique enfance :

Une garderie périscolaire ouverte matin et soir, chaque jour d'école.

Un accueil de loisirs accueillant les enfants du Juch à Poullan/mer, Pouldergat, Landudec ou Plogastel st Germain Les projets s'adressent à l'ensemble de la population

La convention a une durée de 1 an. Elle a pris effet au 01 janvier 2022 et a pour échéance le 31 décembre 2022.

La commune contribue financièrement pour le pilotage et la logistique du centre social.

La prévision 2022 pour l'ensemble des journées accueil de loisirs est donc de 1920 €.

La prévision pour la garderie péri-scolaire est de 5 760 €

Le montant annuel est fixé à 7 680 € soit 640€ versé mensuellement.

Contrat OGE

Il convient dans le cadre du contrat d'association avec l'OGE pour l'école Notre Dame de Toutes Grâces d'actualiser le montant du versement. Ainsi, il est proposé un versement pour l'année 2023 de 47 257,17 € soit 3 938,10 € mensuel. Le montant 2022 était de 60 732,78 €. Ce montant correspond à 52 élèves, sans distinction de leur commune de résidence, répartis comme suit : 17 maternelles (1 672,31 € par enfant en 2022 - 1 603,34 € par enfant en 2021) et 35 primaires (537,94 € par enfant en 2022 - 498,36 € par enfant en 2021) pour l'année 2022-2023 conformément à la détermination du coût moyen départemental de fonctionnement par élève fourni par les services départementaux de l'Education nationale. Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 3 938,10 € la participation mensuelle à compter du 01 janvier 2023 soit un montant annuel de 47 257,17 €, versée

mensuellement à l'organisme de gestion de l'Ecole Notre Dame de Toutes Grâces

Rémunération des agents recenseurs

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

De fixer à 4,50 € brut le retour internet ;

De fixer à 120 € brut l'indemnité de frais de déplacement.

Tarifs communaux 2023

Voir page suivante.

DESIGNATION	Tarif 2022	VOTE CONSEIL MUNICIPAL
CONCESSION DANS LE CIMETIERE		
Simple pour 15 ans	70 €	
Simple pour 30 ans	140 €	
Double pour 15 ans	150 €	
Double pour 30 ans	300 €	
Case columbarium 15 ans	780 €	
Case columbarium 30 ans	1 560 €	
Cavurne 15 ans	625 €	
Cavurne 30 ans	1 250 €	




2023

PORTES OUVERTES

Venez découvrir nos formations

Vendredi 27 Janvier
de 17h à 19h

Samedi 28 Janvier
de 9h à 17h

4ème & 3ème Toutes orientations (statut scolaire)	CAPa SAPVER Service Aux Personnes et Vente En milieu Rural (statut scolaire /apprentissage)	BAC PRO SAPAT Service Aux Personnes et Animation aux Territoires (statut scolaire /apprentissage)	TITRE ADVF Assistant De Vie aux Familles (contrat de professionnalisation /apprentissage)
--	--	--	--

MFR CFA
CULTIVONS LES RÉUSSITES
Formation par alternance
Centre de Formation **POULLAN SUR MER**

Scannez-moi

2 route Park Ar Menez - 29100 Poullan Sur Mer
02.98.74.04.01
mfr.poullan@mfr.asso.fr

Erasmus+
Qualiopi

PHOTOCOPIE DE DOCUMENTS SIMPLES		
A4 (recto) noir et blanc	0,25 €	
A3 (recto) noir et blanc	0,50 €	
A4 (recto verso noir et blanc)	0,45 €	
A3 (recto verso noir et blanc)	0,90 €	
A4 recto couleur	0,50 €	
A3 recto couleur	1,00 €	
A4 (recto verso) couleur	1,00 €	
A3 (recto verso) couleur	2,00 €	
PRODUITS DIVERS		
Location du barnum	90,00 €	
Mise à disposition remorque	40,00 € la rotation	
Mise à disposition tables	4,00 € la table+2 bancs	
Déballeurs occasionnels, Cirques et petits spectacles	35,00 €	
Droit de place - emplacement Marché des créateurs	20 €	
Cartes postales - Particuliers	0,50 €	
Cartes postales - Commerçants	0,30 €	
Souricide Raticide – 10 sachets (50g le sachet)	3,00 €	
Reliure de dossier	2,00 €	
Feuille plastifiée	1,00 €	

SALLE SOCIOCULTURELLE		
Associations communales – cotisation annuelle (comprend une assemblée générale avec repas)	Cotisation annuelle : 40,00 €	
Activité ouverte à tout public – animation		
Associations communautaires ou conventionnées – activité gratuite associative ouvert à tout public	Du lundi 10h00 au samedi 9h00	Du samedi 9h00 au lundi 9h00 et jours fériés
Grande Salle ou petite salle	80,00 €	120,00 €
3 Salles	110,00 €	165,00 €
Activités culturelles (résidence de 1 à 5 jours)	De 100 à 300 € sous conditions	
Activité privée		
Particuliers juchois	Du lundi 10h00 au samedi 9h00	Du samedi 9h00 au lundi 9h00 et jours fériés
Petite salle (50€ la journée supplémentaire)	150,00 € => 155 €	225,00 € => 235 €
3 salles (100€ la journée supplémentaire)	250,00 € => 260 €	375,00 € => 390 €
Particuliers extra communaux	Du lundi 10h00 au vendredi 16h00	Du vendredi 17h00 au lundi 9h00 et jours fériés
3 salles (100€ la journée supplémentaire)	570,00 € => 590 €	850,00 € => 880 €
Activité payante d'une association (tarif modulé selon la valorisation)	Le 1er créneau hebdomadaire	A partir du 2ème créneau hebdomadaire
Associations locales ou conventionnées (à l'année pour une salle)	250=> 260 €	200=> 210 €

Activités produisant des recettes - Animations		Du samedi 9h00 au lundi 9h00 et jours fériés
Associations locales ou conventionnées forfait Petite salle		50,00 €
Associations locales ou conventionnées forfait 3 Salles		80,00 €
Associations communautaires forfait Petite Salle		160,00 €
Associations communautaires forfait 3 Salles		240,00 €
Organisation professionnelle	Le 1er créneau	A partir du 2ème créneau
Petites ou Grande salle	80,00 €	+ 70 €
3 salles	150,00 €	+100 €

Précision : 1 créneau = 5h00

Matin : de 8h00 à 13h00 / Après-midi : de 13h00 à 18h00 / Soirée : de 18h00 à 23h00

Associations communautaires ou conventionnées : activité festive nocturne non ouverte au public		
Petite salle (50€ la journée supplémentaire)	-	250,00 € => 260 €
3 salles (100€ la journée supplémentaire)	-	375,00 € => 390 €
Activités spécifiques lundi au jeudi	Créneau 3 heures	Convention Annuelle
Cours de bien-être ou autres inférieurs à 20 personnes Petite salle créneau de 3 heures	50,00 €	500,00 € 170 € par trimestre
Cours de bien-être ou autres supérieurs à 20 personnes Grande salle créneau de 3 heures	160,00 €	1 500,00 € 500 € par trimestre
Débat public électoral	100,00 €	
Débat public électoral communal	Gratuit	Gratuit

Convention portant sur les modalités de participation au financement du clic de Douarnenez – Cap Sizun par les communes bénéficiaires

Le CLIC fonctionne grâce à une subvention du Conseil départemental s'élevant aux environs de 57 K€/an ; la dotation n'a pas augmenté depuis 2006 et le budget du CLIC est déficitaire depuis 2019.

La subvention s'avère donc insuffisante pour couvrir les dépenses de fonctionnement du CLIC. Par conséquent, le Conseil départemental a enjoint l'établissement porteur à rechercher des financements complémentaires auprès de la communauté de communes du Cap Sizun et de Douarnenez bénéficiaires des services du CLIC.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participation financière des communes au budget de fonctionnement du CLIC Douarnenez / Cap-Sizun.

Les communes participent financièrement au budget du CLIC à hauteur du nombre

d'habitants âgés de 60 ans et plus domiciliés dans leur commune, selon les données démographiques les plus récentes disponibles.

La participation financière de la commune pour l'année 2023, calculée au prorata du nombre de personnes âgées de 60 ans et plus habitant sur la commune s'élève à 196 €

Loyers logements communaux

Le parc des logements communaux est constitué de 3 appartements de type T2 et d'un appartement de Type T3. Ces logements sont situés au 7, rue Louis Tymen.

L'article 35 de la loi n°2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, indique que l'indice de référence des loyers se substitue à la moyenne associée de l'indice du coût de la construction comme référence pour la révision des loyers en cours de bail dans le parc locatif privé. L'article 163 de la loi de finances

pour 2006 fixe sa date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006.

L'indice de référence INSEE des loyers entre le 3^{ème} trimestre 2021 (131,67) et le 3^{ème} trimestre 2022 (136,27) servant de base au calcul de l'augmentation du loyer est de +3,00 %.

Il est proposé d'appliquer une hausse de 3% (indice de référence INSEE des loyers entre le 3^{ème} trimestre 2021 (131,67) et le 3^{ème} trimestre 2022 (136,27) servant de base au calcul de l'augmentation du loyer est de +3,00 %) aux loyers en cours à compter du 1^{er} janvier 2023. Ceux-ci s'établiront comme suit :

	Loyer	Charges	Total
Logements T2	228,43 €	31,29 €	259,72 €
Logement T3	335,16 €	31,29 €	366,45 €
Logements T2 rénové	255,56 €	31,29 €	286,85 €
Logement T3 rénové	362,30 €	31,29 €	393,59 €

Convention KERGO

« KerGo » est un service d'autopartage en boucle mis en place par la commune du Juch fin 2020. Ce projet s'est traduit par l'acquisition de deux véhicules électriques par la commune, le déploiement de deux boîtes à clé « JuchBox » et l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique.

Un contrat a été conclu par la commune avec la société CLEM pour l'exploitation de la solution d'autopartage : réservation des véhicules, paiement et récupération des clés.

Ce projet a bénéficié d'un fort soutien de la Région Bretagne (financement à 79% des investissements).

Lors de l'évaluation du transfert de la compétence mobilité par la CLECT de Douarnenez Communauté, il a été préconisé d'avoir un recul afin de procéder à l'analyse des coûts d'exploitation et des coûts de renouvellement en investissement. La CLECT a ainsi conclu qu'il serait souhaitable qu'une convention de gestion soit passée entre la commune du Juch et la Communauté de Communes pour assurer un service de proximité et limiter les impacts budgétaires pour les parties.

Conformément aux recommandations de la CLECT, le Conseil communautaire du 17 novembre 2022 a adopté une convention de délégation de gestion confiant à la commune du Juch les responsabilités de gestion et de financement du service d'autopartage KerGo jusqu'au 31 décembre 2026. Ainsi, les missions confiées à la commune sont les suivantes : De gestion des biens et équipements dont l'entretien courant et le renouvellement du service d'électro-partage, D'accompagnement des usagers du service d'électro-partage, D'échanges avec le prestataire de réservation, De recharge de véhicules.

Chaque année, la commune réalisera un rendu-compte de l'activité à la Communauté de Communes.

La convention prévoit que les flux financiers soient neutralisés, la commune continuant à assurer les dépenses et l'encaissement des recettes afférentes au service. La commune continuera également à déterminer la politique tarifaire du service. Cela permettra d'avoir un recul suffisant pour une évaluation des charges au plus juste.

Correspondant Incendie et secours

A l'unanimité, Emmanuelle LE STUM est désigné « correspondant incendie et secours ».

Dénomination des voies – correction

Madame KERVAREC fait part qu'il est nécessaire de corriger la délibération 201735 où il était écrit « Chemin de Kerlarné » au lieu de « Chemin de Kelarné ».

Renouvellement de la convention avec la Sté d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales (SACPA)

Le montant forfaitaire annuel pour fournir les prestations décrites ci-dessus est de 835 € hors taxe (786,90 € de 2019 à 2022). Le présent contrat est conclu pour une période allant du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023. Il pourra ensuite être reconduit par tacite reconduction trois fois par période de 12 mois, sans que sa durée totale n'excède 4 ans.

Motion sur les tarifs de l'énergie - mesures d'urgence et prix de l'énergie

Les prix de l'électricité et du gaz atteignent actuellement des records historiques. Plusieurs facteurs expliquent cela :

La guerre en Ukraine,

Les travaux de maintenance sur des centrales nucléaires françaises qui ont fortement réduit leur disponibilité,

Le prix du CO2 qui est très élevé,

Mode calcul du prix de l'électricité

Le prix de marché de l'électricité a atteint 1 000 €/MWh le 26 août dernier, alors qu'il s'établissait à 47 €/MWh en octobre 2019.

Le prix de marché du gaz a atteint 297 €/MWh le 26 août dernier, alors qu'il s'établissait à 19 €/MWh en octobre 2019.

Depuis 2014, le SDEF (Syndicat Départemental d'Energie et d'Équipement du Finistère) propose aux collectivités Finistériennes un groupement de commande pour l'achat d'électricité et du gaz. Ce groupement de commande regroupe 389 membres dont 103 pour le gaz et 388 pour l'électricité (102 membres adhérent à la fois pour l'électricité et le GAZ). Cela représente **789 sites** finistériens pour une consommation annuelle de **404,5 GWh** pour le gaz et **10 687 sites** finistériens pour une consommation annuelle de **719 GWh** pour l'électricité.

Préalablement au lancement de la consultation, le SDEF a incité les membres du groupement qui pouvaient bénéficier des TRV (Tarifs Réglementés de Vente) à quitter le groupement. 83 collectivités ont pu bénéficier de cette possibilité (moins de 2M€ de budget de fonctionnement et moins de 10 salariés). Ces collectivités

pourront bénéficier du bouclier énergétique permettant de limiter la hausse à 15% des tarifs 2022.

Suite à la consultation qui a été menée par le SDEF en tant que coordonnateur du groupement, le marché a été attribué à TOTAL ENERGIE pour le gaz et à ENGIE pour l'électricité. Pour l'année 2023, les prix sont en forte augmentation que ce soit pour l'électricité ou pour le gaz.

Dans ce contexte, le SDEF, l'AMF (association des maires et présidents d'EPCI du Finistère), l'AMR (association des maires ruraux) et Intercommunalités de France, représentant les collectivités du Finistère,

- **ALARMENT** et S'INSURGENT contre les AUGMENTATIONS FARAMINEUSES DES PRIX DE L'ENERGIE pour 2023, dans un contexte de crise énergétique SANS PRECEDENT, constituant un véritable TSUNAMI pour le budget des collectivités.

- **SOLLICITENT** une prise en compte de ce contexte exceptionnel, par la mise en place d'un

- **BOUCLIER TARIFAIRE** semblable à celui qui a été mis en place pour les petites collectivités ou entreprises et particuliers, dans l'hypothèse où aucune autre solution n'aurait été trouvée pour réduire les prix concrètement facturés en 2023 aux collectivités.

- **ALERTENT** le gouvernement sur cette situation très préoccupante pour les collectivités mais aussi pour les entreprises qui risquent d'opter pour la fermeture des sites à l'instar de BMGNV 29 pour les stations-services au GNV.

- **SOLLICITENT** également la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les entreprises les plus impactées pour leur permettre de maintenir leurs activités économiques et éviter les fermetures de sites en 2023, entraînant ainsi des fermetures en chaîne.

Abstentions : Marc RAHER et Régis ANSQUER

Rapport du maire, des adjoints et des conseillers délégués

Patrick TANGUY :

Vœux le 07/01/23

Livraison de la maison des sœurs mi-février DCE de la maison cœur de bourg courant décembre Travaux Rue Louis Tymen

Isabelle KERVAREC :

Distribution des colis le 07/01/23 après-midi.

Subventions aux associations 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le versement des subventions aux associations comme détaillées ci-contre :

Convention SDEF – Modification télégestion éclairage public

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Modification télégestion éclairage public.

Dans le cadre de la modification de la télégestion de l'éclairage public, une convention doit être signée entre le SDEF la commune du JUC'H afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à 4 100 € HT.

Accord unanime du Conseil Municipal.

Rapport du maire, des adjoints et des conseillers délégués

♦ Patrick TANGUY :

Retour sur les animations

Inquiétudes sur la mobilisation dans les associations

LISTE ASSOCIATIONS	VOTE 2021	VOTE 2022
SANTE		
Amicale des Donneurs de Sang de Douarnenez et ses environs	50 €	50 €
HUMANITAIRE		
Banque Alimentaire	200 €	200 €
Restaurant du Cœur	200 €	200 €
TOTAL Associations extérieures	450 €	450 €
ASSOCIATIONS COMMUNALES		
APEL Ecole Notre Dame de Toutes Grâces	250 €	250 €
Association Histoire et Patrimoine	250 €	250 €
Association Histoire et Patrimoine - Participation ZAL	200 €	200 €
Association Graine d'Hellébore	250 €	250 €
ASDJ	1 000 €	1 000 €
Comité de Jumelage	250 €	250 €
Ecole Notre Dame de Toutes Grâces Noël	620 €	520 € (10€ / enfant)
OGECE Ecole Notre Dame de Toutes Grâces Fonctionnement cantine	1 000 €	1 000 €
Club des retraités	250 €	250 €
Sté chasse des Stangs	90 €	90 €
Sté chasse La Juchoise	170 €	170 €
Comité d'animation	250 €	250 €
TOTAL Associations locales	4 580 €	4 480 €
TOTAL SUBVENTIONS	5 030 €	5 030 €
Projet(s) exceptionnel(s)	1 000 €	1 000 €
Comité d'animation – Fenêtres qui parlent		-250 €
Animation – marché des créateurs		-250 €
	6 030,00 €	5 930,00 €

meilleurs vœux

A partir du 16 janvier, les habitants du Pays de Douarnenez devront se munir de leur badge pour accéder aux déchèteries du territoire !

La déchèterie de Lannugat à Douarnenez, gérée par Douarnenez Communauté tout comme celle de Lestrivin à Poullan-sur-Mer, est bien connue des habitants du Pays de Douarnenez. Avec une



fréquentation d'environ 200 véhicules par jour en période hivernale et 500 au printemps/été, elle a fait peau neuve en 2022, après 14 ans de fonctionnement, à la suite de travaux de mise en conformité demandés par l'Etat.

Les travaux ont notamment permis la sécurisation des cheminements piétons et des quais, d'installer des garde-corps et de revoir le marquage au sol, de repenser et de simplifier la signalétique traduite en français/breton, d'installer 2 socles en béton pour les bennes gravats et de créer un nouveau quai, de mettre aux normes la gestion des eaux pluviales et le système de stockage des eaux d'extinction d'incendie, de créer des nouveaux locaux pour les déchets électriques, électroniques et les déchets dangereux, ainsi qu'un abri couvert pour la borne à huile et un local recyclerie. Le pont levais a quant à lui été remplacé par un portail coulissant mécanisé.

Douarnenez Communauté a profité des travaux de mise aux normes **pour mettre en place un contrôle d'accès avec badges. Le système sera actif à partir du lundi 16 janvier 2023.** Les badges sont en cours de distribution dans les boîtes aux lettres des usagers.

Selon l'équipement de la déchèterie, les habitants présenteront leur badge à chaque passage, soit à la borne d'entrée pour la déchèterie de Lannugat à Douarnenez, soit à l'agent pour la déchèterie de Lestrivin à Poullan Sur Mer. Le badge est fourni dans la mesure où l'accès aux déchèteries est compris dans les services financés par la redevance des ordures ménagères comprenant la collecte des déchets, le tri, le traitement, etc. L'accès aux déchèteries est illimité pour les particuliers et réglementé pour les professionnels et collectivités.

En cas de non-réception du badge dans leur boîte aux lettres, les habitants peuvent contacter la direction Déchets et Propreté en téléphonant à l'accueil de Douarnenez Communauté au 02 98 74 48 50.

Le badge d'accès en pratique :

Il est obligatoire pour accéder aux déchèteries de Douarnenez Communauté,

Il est strictement personnel (il ne peut être ni prêté, ni cédé),

En cas de perte ou de casse, un nouveau badge sera attribué et l'ancien désactivé. Le premier renouvellement est gratuit,

Il ne doit pas être perforé

Mouez ar Yeuc'h N°136

Quelques conseils pour optimiser vos passages :

Pour limiter votre production de déchets verts, vous pouvez composter ou pailler.

Pour le verre, pensez aux conteneurs d'apport volontaire installés sur le territoire.

Si certains des objets que vous êtes sur le point de jeter sont encore en bon état, pensez aux ressourceries ou aux associations caritatives, qui pourraient en bénéficier.

Dans le cas d'un achat neuf, rapportez au distributeur votre vieil appareil électroménager ou votre vieux réfrigérateur, ce dernier est tenu de vous le reprendre.

Pour les ampoules basse consommation, néons et piles, pensez aux collecteurs présents dans les grandes surfaces et magasins de bricolage.

Enfin pensez à bien grouper vos déchets à l'occasion d'un déplacement en déchèteries en les prétriant dans votre véhicule ou remorque.

Collecte et recyclage des mobiles usagés

Participez à l'opération de collecte et de recyclage des mobiles usagés !

En partenariat avec Orange et l'Association des maires du Finistère, le Conseil départemental lance du 21 novembre 2022 au 21 janvier 2023 une grande opération de recyclage des mobiles usagés. Une boîte de récupération des portables sera installée en mairie du Juch.

Les mobiles en état de marche seront testés et leurs données effacées par une entreprise en insertion. Reconditionnés, ils seront revendus au profit d'Emmaüs International. Les mobiles défectueux seront recyclés avec un traitement spécifique des matières dangereuses et la récupération des métaux, réutilisés comme matière première. Les déchets électroniques sont traités dans le respect des exigences de la directive européenne Déchets d'équipements électriques et électroniques.

Plus d'infos : collecte.mobiles@finistere.fr



ENEDIS annonce une coupure de courant le 2 mars

de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 sur les secteurs

de : Kervouster, Moulin de Kerflous, Tal Ar Roz, Guerlach Hir, Moulin de Kervouster, Chemin de Kerlarné, Kersantec, Kerarneuf, Kerflous et Le Guerlach

Soins médicaux – délestage électrique

Afin de faire face au délestage électrique éventuel, les personnes ayant des soins nécessitant une alimentation électrique doivent se faire recenser auprès de l'ARS.



Dispositif d'information des patients à haut risque vital

Il s'adresse :

Aux patients sous respirateur ayant une autonomie inférieure ou égale à quatre heures par jour ;

Aux enfants sous nutrition parentérale.

La **demande d'inscription** au dispositif particulier d'information est instruite par l'agence régionale de santé, après avis médical du médecin généraliste.

Le dispositif prévoit l'**information des patients inscrits en cas de coupure programmée** et la **mise à disposition d'un numéro à contacter en cas de coupure non programmée** (afin d'obtenir une information sur la durée prévisible de cette coupure).

Cette inscription est valable un an et nécessite une mise à jour annuelle pour les personnes déjà inscrites.

Ces dispositions ne dispensent pas les patients **d'être équipés d'un matériel disposant de moyens d'alimentation électriques propres**, seul à même de leur permettre de disposer d'une autonomie électrique pour une durée déterminée et connue à l'avance.

Contacts

Le formulaire CERFA et le certificat médical permettant d'instruire cette demande sont à transmettre à la délégation départementale de l'ARS Bretagne :

Délégation départementale du Finistère

5, venelle de Kergos

29324 QUIMPER CEDEX

Courriel : ars-dd29-vss@ars.sante.fr

Les informations sont disponibles au lien suivant : <https://kky.fr/UxILych>



URBANISME – VOS DEMARCHES EN LIGNE



Depuis le **1er janvier 2023**, les demandes de travaux à réaliser nécessitant une autorisation d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire,

permis de démolir ou permis d'aménager, peuvent être **déposer sous forme dématérialisée** :

– soit directement sur le portail : <https://ads-sig.douarnenez.bzh/guichet-unique/Login/Particulier>

– soit **par mail** à l'adresse suivante

: urbanisme.mairie@lejuch.fr

A NOTER : pour le portail indiqué ci-dessus, vous pouvez, soit utiliser vos identifiant / mot de passe **France connect**, ou bien **vous créer un identifiant / mot de passe spécifique**.

Les pièces jointes devront être aux formats doc,.docx (format Word),.pdf,.odt (format Libre Office),.jpg,.jpeg,.png (formats images) et **ne devront pas dépasser 10 MO par pièce**.

Rappel utile : afin de constituer votre dossier, vous pouvez utiliser la plateforme mise en place par l'Etat appelée **AD'AU** (pour Aide aux Demandes d'Autorisations d'Urbanisme) qui vous permettra, en fonction de votre projet, d'être guidé grâce à des questions dynamiques vers le bon type de dossier à déposer et de lister les documents à joindre.

Indemnité carburant 2023 : 100 euros pour les travailleurs modestes



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Pour prendre le relais de la remise à la pompe pour tous qui a pris fin le 31 décembre, à partir de janvier 2023, une indemnité carburant d'un montant de 100 € sera versée aux 10 millions de travailleurs les plus modestes. Cette aide est définie dans un décret publié au *Journal officiel*

du 4 janvier 2023. Les personnes éligibles à cette aide pourront en faire la demande à partir du 16 janvier 2023 sur un formulaire mis en ligne sur le site impots.gouv.fr.

La remise sur les carburants de 10 centimes d'euro par litre accordée depuis le 16 novembre a pris fin le 31 décembre 2022. En 2023, l'indemnité carburant est plus ciblée et concerne les Français les plus modestes qui utilisent leur véhicule (voiture ou deux-roues) pour aller travailler.

Quelles sont les conditions ? Comment obtenir cette indemnité carburant ?

Quelles sont les personnes concernées ?

L'indemnité carburant de 100 € concerne les 50 % des ménages les plus modestes qui ont besoin de leur véhicule (voiture, deux-roues, trois-roues, thermique et/ou électrique) pour se rendre sur leur lieu de travail, c'est-à-dire ceux qui sont situés dans « les cinq premiers déciles ».

La limite du 5^e décile correspond à un revenu fiscal annuel de référence **par part** inférieur à 14 700 €, ce qui correspond environ à :

1 314 € nets/mois pour une personne seule ;

3 285 € nets/mois pour un couple avec un enfant ;

3 285 € nets/mois pour une personne seule avec deux enfants ;

3 941 € nets/mois pour un couple avec deux enfants ;

5 255 € nets/mois pour un couple avec trois enfants.

S'il y a deux actifs dans le foyer, il s'agit de leurs revenus cumulés.

Cette indemnité est versée par personne et non par foyer. Chaque membre d'un couple modeste qui utilise son véhicule pour se rendre sur son lieu de travail recevra une aide de 100 €. Le couple pourra donc bénéficier de 200 € d'aide à l'achat de carburant.

Pour une personne qui parcourt en moyenne 12 000 km/an, cela représente une aide de l'ordre de 10 centimes d'euro par litre sur l'année.

Environ 10 millions de personnes sont concernées par cette nouvelle aide à la pompe.

À savoir : Pour connaître votre revenu fiscal de référence par part, consultez votre dernier avis d'impôt sur les revenus. Votre revenu fiscal de référence et le nombre de parts de votre foyer pour l'année 2021 y figurent sur la première page.

Vous devez diviser votre revenu fiscal de référence par le nombre de parts de votre foyer pour savoir si vous ne dépassez pas la limite de 14 700 € par part.

À noter : Les véhicules des catégories suivantes : quadricycles lourds à moteur, véhicules agricoles (par exemple, tracteur ou quad), poids lourds, vélo (électrique ou non), trottinette électrique, véhicule gyroscopique, véhicule de fonction ou de service, dont les frais de carburant sont pris en charge par l'employeur, ne sont pas éligibles à l'indemnité carburant.

Pour bénéficier de cette indemnité carburant, il faut **obligatoirement en faire la demande**.

Vous pourrez demander l'indemnité carburant **à compter du 16 janvier 2023**, à l'aide d'un formulaire qui sera mis en ligne sur le site impots.gouv.fr. Votre demande devra être effectuée **avant le 28 février 2023**.

Si vous n'avez pas accès aux services en ligne, vous pourrez contacter le numéro de téléphone national à partir du 16 janvier 2023 : 0 806 000 229 (service gratuit + coût de l'appel), accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00. Vous pourrez également contacter votre service des impôts des particuliers.

Si vous y êtes éligible, vous devez remplir ce formulaire et indiquer :

Votre numéro fiscal (disponible sur votre avis d'imposition ou votre déclaration d'impôt sur les revenus) ;

Votre numéro d'immatriculation ou votre numéro de formule (référence d'édition du certificat d'immatriculation) de votre carte grise ;

Remplir une attestation sur l'honneur indiquant que vous utilisez votre véhicule pour aller travailler.

L'aide de 100 € est ensuite directement versée sur le compte bancaire que vous avez communiqué à l'administration fiscale, sans démarche supplémentaire de votre part.



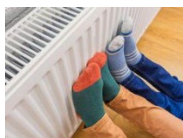
**À tout âge, gratuitement,
on vous accompagne!**

Kermarron Maison Solidaire

29 bis rue Charles Foucault 29100 Douarnenez
02 98 92 31 82



Les logements les plus économes ne peuvent plus être proposés à la location



Le seuil maximal de consommation d'énergie finale d'un logement est fixé à 450 kWh/m² à compter du 1^{er} janvier 2023 pour la France métropolitaine. Le critère de performance énergétique (DPE) qui établit si un logement est décent a été modifié en ce sens par un décret paru au *Journal officiel* le 13 janvier 2021.

À compter du 1^{er} janvier 2023, un logement est qualifié d'énergétiquement décent lorsque sa consommation d'énergie (chauffage, éclairage, eau chaude, ventilation, refroidissement...), estimée par [le DPE](#) et exprimée en énergie finale par mètre carré de surface habitable et par an, est inférieure à 450 kWh/m² en France métropolitaine. Les logements les plus économes, dont la consommation d'énergie dépasse cette valeur, ne peuvent plus être proposés à la location.

ADAPA
ADOMA
ADADOM

AIDE A DOMICILE

Vous avez besoin d'aide au quotidien ou pour les actes courants?

L'ACIMAD vous aide

L'ACIMAD intervient auprès des personnes âgées :

- ❖ **Actes de la vie courante** : entretien du logement, entretien du linge, courses ;
- ❖ **Actes essentiels de la vie courante** : aide au lever/coucher, aide à la toilette, habillage, aide aux transferts, préparation de repas ;
- ❖ **Accompagnement** : à la vie sociale, aide administrative, transport accompagné, actions de prévention contre l'isolement.

A noter que des aides financières sont possibles. Nous pouvons vous accompagner dans la constitution des dossiers (réduction ou crédit d'impôt de 50 %).

Pour nous contacter : **Antenne ADAPA** - 5 Rue des Plomarc'h, 29100 DOUARNENEZ - 02 98 92 70 75
Antenne ADADOM - 2 Rue des Ecoles, 29180 PLOGONNEC - 02 98 92 86 16
Antenne ADIMA - 75 avenue Léon Blum, 29000 QUIMPER - 02 98 11 02 81

association
professionnelle
Respect
choix
ensemble
compétences
accompagnement
collaboration



Au Juch, 300 personnes à la traditionnelle soirée raclette
 Le club de foot des Diables du Juch a organisé, vendredi 11 novembre, la 4e édition de sa désormais traditionnelle soirée raclette. Trois cents personnes se sont réunies à la salle...



Le service d'autopartage électrique décolle au Juch T
 Près de deux ans après sa mise en service, le service d'autopartage KerGo trouve peu à peu son public au Juch. Le nombre de réservations a bondi en 2022.



Le comité de jumelage du Juch déçu du faible nombre de spectateurs au concert des Mouez Port-Rhu
 Dimanche après midi, le comité de jumelage du Juch organisait un concert avec les Mouez Port-Rhu. Les organisateurs étaient déçus d'un manque de spectateurs puisque seulement une trentaine de...



Au Juch, 160 convives ont participé à la Fête de la soupe
 Samedi soir, la Fête de la soupe, organisée par l'Ulamir centre social du Goyen et l'association Gwennili de Quimper, a réalisé un concours convivial. Ce concours de soupes a réuni une dizaine de...



Amanda la Norvégienne cultive des champignons au cœur du Juch T
 Amanda Pettersen a créé, dans le bourg du Juch (29), Le jardin d'Yggdrasil. Ce lieu nourricier dédié à la permaculture produit notamment de savoureux champignons, culture rare dans le...

Le T+



À Douarnenez, le film « Les Petites victoires » en avant-première à La Balise le lundi 21 novembre
 Il y a un peu plus d'un an, le tournage du film « Les Petites victoires » avait créé l'événement dans la commune du Juch. Ce lundi 21 novembre, à 20 h 30, les habitants du territoire pourront...



La future garderie du Juch sera livrée en février-mars 2023
 Bientôt six mois que les travaux de la nouvelle garderie ont commencé, au Juch. Un projet conséquent pour la municipalité, s'agissant de la rénovation d'une maison datant du XVIe siècle, à...



Au Juch, l'aménagement de voirie rue Louis-Tymen définitivement adopté
 L'aménagement de la circulation en alternat, mis en place en début d'année rue Louis-Tymen au Juch à titre expérimental, a fait ses preuves pour réduire la vitesse et offrir plus de trottoirs aux...



L'ancien château d'eau du Juch a disparu du paysage
 Les habitués de l'axe Douarnenez-Quimper vont constater un changement dans le paysage. Alors que le nouveau château d'eau situé près de la discothèque Le Moulin vient d'entrer en service,...



Douarnenez Communauté organise son premier forum de l'alimentation au Juch, le 19 novembre T
 La salle socioculturelle du Juch accueillera le premier Forum de l'alimentation de Douarnenez Communauté, le 19 novembre. Au menu, un marché de producteurs locaux, un troc graines, des...



Au Juch, le Spok festival a réuni 600 spectateurs
 Le Spok festival s'est installé, du 22 au 29 octobre, à la salle socioculturelle du Juch. Et le bilan est très positif, avec plus de 600 personnes venues assister aux différents spectacles. « Nous...



Au Juch, la crèche de l'église est installée
 Marie-Agnès, Roger, Jean-Jacques, membres actifs de l'association Histoire et patrimoine du Juch ont, cette année encore, réalisé la crèche de Noël, en l'église Notre-Dame du Juch. Les sapins derriè...



Au Juch, l'atelier théâtre recrute des camarades de jeu
 L'Ulamir du Goyen propose depuis la rentrée une activité d'initiation au théâtre pour adulte...

O Ouest-France T 04/11



Douarnenez. Un forum sur l'agriculture et l'alimentation samedi

Le projet Projet d'alimentation territoriale (PAT), est piloté, depuis janvier 2021, à l'échelle du...

O Ouest-France T 18/11



Le Juch. Des vélos adaptés en location sur la voie verte

Chaque premier vendredi du mois, Miaggo s'installe au Juch, sur la voie verte, pour...

O Ouest-France T 07/10



Le Juch. Les chutes de production revendues pour l'Association des parents d'élèves

La Cour du Juch (Finistère), atelier artisanal de décoration naturelle, propose, depuis cinq a...

O Ouest-France T 01/12



REPORTAGE. Découvrez les entrailles du nouveau château d'eau du Juch qui sera bientôt mis en service

Douarnenez Communauté (Finistère) a remplacé l'actuel château d'eau du Juch, aux...

O Ouest-France T 14/10

Retrouvez vos informations
 sur le site www.lejuch.fr





LES MARCHANDS DU MARCHÉ DU DIABLE

- ✚ Jean-Luc (Monique Nems), plats asiatiques
- ✚ Jean-Jacques, Pâtisroule, pâtisseries, viennoiseries, crêpes
- ✚ Andrée de la Ferme de Kerguerbé, charcuterie cochon noir, poulet, etc...
- ✚ Kévin, légumes bio
- ✚ Julia Capitaine, Ferme de Coat Squividou, Viande de bœuf, veau et lait.
- ✚ Max, brasserie Diaoul, bière, etc...
- ✚ Tara Pizz, pizza
- ✚ Annick, boulangère
- ✚ Gaëlle de la Fromagerie Paysanne
- ✚ Patrick, EcopHabitat, vente de produits d'hygiène et d'entretien écologiques
- ✚ Hélène, vente de burgers

ANNIVERSAIRE BRASSERIE DIAOUL

SOIREE CONCERT
AU JUCH

8

AVRIL 2023

A PARTIR DE 19H



PETITE
RESTAURATION
SUR PLACE

Le coin des petits juchois

Marcher en ...

Signification : Marcher de côté



Une mémoire d' ...

Signification : avoir une excellente mémoire



Être malin comme un ...

Signification : Fait référence à l'habileté et à l'ingéniosité de l'animal en question



Faire l' ...

Signification : Refuser de faire face à la réalité



Rire comme une ...

Signification : Rire en ouvrant grand la bouche

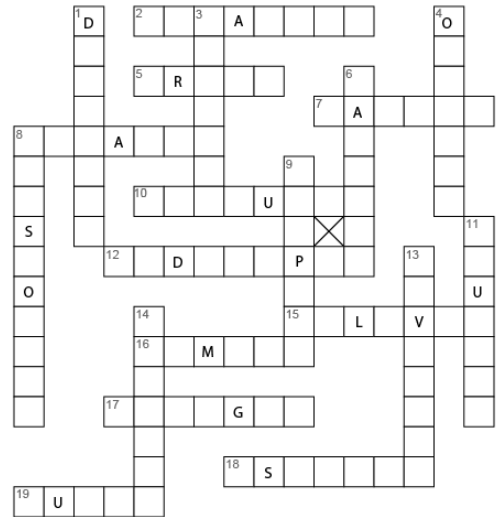


Tourner comme un ... en cage

Signification : S'ennuyer profondément



Verbes (2)

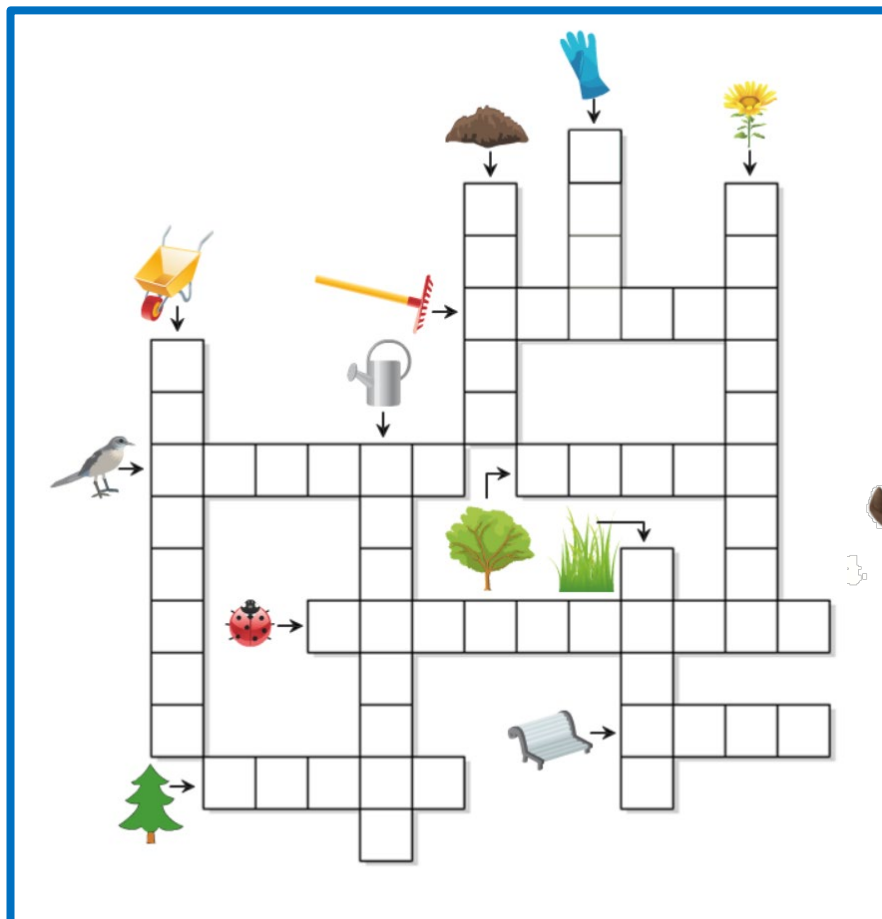


HORIZONTAL

- 2) Prendre par terre.
- 5) Rendre plus beau, décorer.
- 7) Briser.
- 8) Faire peur à quelqu'un pour l'obliger à faire quelque chose.
- 10) Parler à voix basse.
- 12) Emmener quelqu'un de force.
- 15) Ôter.
- 16) Bouger.
- 17) Aller vers, se ...
- 18) Attirer l'air avec sa bouche.
- 19) Sanctionner.

VERTICAL

- 1) Interroger.
- 3) Faire voir.
- 4) Réussir à avoir.
- 6) Perdre du poids.
- 8) Récolter des céréales.
- 9) Donner un coup.
- 11) Donner à manger.
- 13) Voyager sur l'eau.
- 14) Parvenir dans un lieu.



Urgences médicales :	Appeler le 15 qui assure la régulation	
Douarnenez Communauté	75, rue Ar Veret – 29100 Douarnenez	02.98.74.48.50
Déchetterie de Lannugat	Ouverte du lundi au samedi de 9h à 11h50 & de 14h à 17h50.	
Cabinet infirmier	Cabinet Petitbon Alan	02.98.74.71.04 06.07.27.95.47
ADMR Plogonnec	Rue des Ecoles – 29180 PLOGONNEC	02.98.91.84.96
Transport Le Juch / Douarnenez :	<u>Le samedi</u> Départ à 9h30 du domicile & retour à 11h.	Taxi Lokorn 06.82.82.56.56
Transport à la demande :	Pays de Douarnenez	0 810 810 029
Transport Penn ar Bed :	Ligne (ligne 51) régulière DZ / Quimper	www.cat29.fr
Ecole Notre Dame de Toutes Grâces :	6, rue de l'école	02.98.74.71.70
ULAMIR du Goyen - Centre de Loisirs :	Rue Abbé Conan – 29100 Poullan	02.98.74.27.71
Boîte postale :	Levée du lundi au samedi à 9h00	



STADE AQUATIQUE STAD DOUR

Tarifs,
Horaires,
Activités,
Réservation et
paiement en ligne

www.stadeaquatique.bzh

≡ PAYS DE DOUARNENEZ ≡

STADE AQUATIQUE

2, rond-point de Bréhuel à Douarnenez
Tél : 02 21 76 38 88
accueil@stadeaquatique.bzh
www.stadeaquatique.bzh

- Un équipement éco-construit,
- Un bassin sportif homologué de 25 mètres et 6 couloirs,
- Un bassin petite enfance,
- Un bassin ludique et d'apprentissage,
- Un pentaglis à 3 pistes,
- Sauna, hammam, jacuzzi, douches hydro-massantes







KérGo

Le Juch Autopartage



Responsable de la publication : Patrick TANGUY, Maire Rédaction : Commission communication